

Réinventer la République

Nos propositions pour refaire France.

Sommaire

- I** **La jeunesse au centre**
des priorités d'avenir
- II** **Un État qui garantit**
les besoins essentiels et veille à la solidarité
- III** **Le travail, l'emploi et la création de richesse**
au cœur du contrat social
- IV** **Une révolution publique**
se désendetter et assurer la souveraineté
- V** **La République renforcée**
pour un destin commun et nos libertés

PARTIE I



La jeunesse au centre des priorités d'avenir

Investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir de la France. De la petite enfance à l'enseignement supérieur, de la recherche au numérique, le PRG place l'égalité des chances et la formation des générations futures au premier rang de ses priorités.

300 000

places de garde en 5 ans

20 000 €

de capital de départ à 18 ans

1% PIB

d'investissement dans la recherche fondamentale

I.1 PETITE ENFANCE

Petite enfance et égalité des chances

N°1

Garantir l'égalité des chances dès la petite enfance

Généraliser l'accueil en crèche et en école maternelle dès 2 ans dans les zones défavorisées et renforcer les moyens des établissements scolaires des territoires en difficulté.

N°2

Créer un service public de la petite enfance

Initier en lien avec les collectivités locales, la création de 300 000 places supplémentaires de garde en cinq ans pour garantir l'accueil de tout enfant de moins de 3 ans dont les parents en font la demande.

N°3

Instaurer un capital minimum garanti pour les jeunes

Attribuer à chaque jeune citoyen, à sa majorité, un capital de départ de 20 000 € financé par la suppression du RSA avant 35 ans et une quote-part sur les successions supérieures à 50 000 €. Le dispositif sera géré par les établissements bancaires et garanti par l'Etat.

PETITE ENFANCE

« 300 000 places de garde supplémentaires en cinq ans pour garantir l'accueil de tout enfant de moins de 3 ans. »

I.2 ÉCOLE & FORMATION

École, éducation et formation

N°4

Imposer une école pour tous

Mettre un terme à l'enseignement hors contrat et imposer aux écoles sous contrat d'intégrer une contrainte service public dès lors qu'elles perçoivent de l'argent public, notamment en intégrant la carte scolaire.

N°5

Réformer l'enseignement supérieur pour réduire les inégalités d'accès

Réformer l'accès aux grandes écoles pour garantir une représentation plus équitable, en instaurant des classes préparatoires dans les lycées défavorisés ou éloignés des grandes métropoles.

N°6

Investir massivement dans la recherche fondamentale

Porter le budget de la recherche fondamentale à 1 % du PIB en dix ans, en priorité dans la santé, l'environnement et l'intelligence artificielle. Revaloriser les carrières scientifiques.

N°7

Créer des Internats d'Éducation Républicaine pour les élèves en rupture ou contestant les valeurs de la République

Fonder un réseau de trente établissements expérimentaux d'internats pour accueillir les élèves ayant commis des actes répétés ou graves de violence psychologique ou physique ou pour ceux manifestant un refus persistant des valeurs républicaines (laïcité, égalité filles-garçons, racisme, antisémitisme, etc.). Ces établissements allieront enseignement, éducation aux principes et valeurs, suivi psychologique.

RECHERCHE

« Porter le budget de la recherche fondamentale à 1 % du PIB en dix ans. »

Numérique, IA et libertés des jeunes

N°8

Garantir un droit à la déconnexion et à la vie privée numérique

Renforcer les droits des citoyens face aux plateformes : droit à l'oubli effectif, portabilité des données, interdiction du ciblage publicitaire des mineurs, droit à la déconnexion dans le cadre professionnel.

N°9

Encadrer l'intelligence artificielle par un cadre éthique républicain

Créer une haute autorité de l'IA chargée de certifier les algorithmes utilisés dans les décisions publiques et d'interdire les usages discriminatoires ou portant atteinte aux libertés fondamentales.

LIBERTÉS NUMÉRIQUES

« Une haute autorité de l'IA pour certifier les algorithmes publics et interdire les usages discriminatoires. »

PARTIE II



Un État solidaire qui garantit les besoins essentiels de chacun et veille à la solidarité

Du logement à la santé, de la retraite à la dépendance, de la sécurité quotidienne à la protection, l'État républicain doit assurer à chacun les conditions d'une vie digne, en tout lieu et à tout âge.

10 000

policiers et gendarmes en 5 ans

172

trimestres = taux plein

25 %

de logements sociaux

II.1 SANTÉ

Santé et accès aux soins

N°10

Garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire

Créer des centres de santé pluridisciplinaires publics dans toutes les zones sous-médicalisées, financer la formation de médecins en échange d'un engagement d'installation en territoire déficitaire.

N°11

Imposer un délai de service public aux jeunes médecins

Imposer une première installation de trois ans dans les déserts médicaux pour les jeunes médecins en contrepartie d'une rémunération du premier cycle et de l'externat.

N°12

Revaloriser massivement les métiers du soin et du lien

Engager un plan de revalorisation salariale pour l'ensemble des métiers publics du soin et de la prévention.

N°13

Instaurer le droit de mourir dans la dignité

Adopter une loi précise et respectueuse permettant à chaque citoyen de décider librement des modalités de sa fin de vie en cas de maladie incurable, dans un cadre médical encadré.

SANTÉ

« Créer des centres de santé pluridisciplinaires publics dans toutes les zones sous-médicalisées. »

II.2 LOGEMENT

Logement

N°14

Relancer la construction de logements en zone tendue, en ciblant la surélévation de l'existant, l'utilisation des friches et la transformation des locaux tertiaires

Prime de 10 000 € pour les logements produits (par redéploiement du fond friche), permis de construire accéléré de 3 mois (avec un délai de recours ramené à 2 mois) et bonus de constructibilité de 25 % au-dessus de la norme PLU.

N°15

Créer un statut de résident pour faciliter l'accès au logement en zones tendues et touristiques

Alors que 800 000 logements sont retirés du parc permanent au profit du tourisme, que certaines communes comptent 80 % de résidences secondaires, il convient de créer un statut de résident pour les personnes disposant d'un contrat de travail depuis au moins un an dans une commune. Ce statut donnera une priorité d'accès au logement social et un droit de priorité sur les ventes de logements pour l'acquisition du logement principal.

N°16

Garantir le logement des agents publics essentiels

Créer un parc de logements de fonction accessibles aux agents publics exerçant des missions essentielles (sécurité, justice, santé, éducation) dans les zones où les prix immobiliers rendent leur installation impossible.

N°17

Soutenir le développement du logement abordable dans les territoires tendus

Imposer aux communes de plus de 5 000 habitants en zone tendue au moins 25 % de logements sociaux dans toute nouvelle opération de construction collective.

N°18

Restaurer la loi Pinel

La construction de logements neufs passe notamment par les incitations à l'investissement immobilier et sa mise en location. Le dispositif Pinel permettait de répondre en partie à cet objectif. Il doit être reconduit.

Retraites, emploi des seniors et dépendance

N°19

Réformer les retraites : une logique fondée sur les trimestres, la liberté et la protection de la santé

Fonder le départ à la retraite sur trois principes. Premier : 172 trimestres cotisés = droit à la retraite à taux plein. Deuxième : un départ possible dès 60 ans sur avis d'un comité médical pluridisciplinaire indépendant attestant d'une incapacité de travail ou d'un risque grave pour la santé du maintien dans l'emploi (départ à taux plein si l'état de santé est lié aux conséquences de la vie professionnelle). Troisième : aucun âge minimum ou maximum de départ — retraite à la carte avec départ anticipé mais aussi liberté totale de continuer à travailler sans amélioration de la pension après 68 ans (le surplus finançant les départs anticipés liés à l'état de santé).

N°20

Octroyer des trimestres de compensation solidaire

Parents isolés, aidants familiaux, dirigeants bénévoles engagés dans le temps long, chacun peut être amené, de gré ou par la dureté de la vie, à s'engager plus que les autres pour autrui, de sa famille ou non. Ces responsabilités prises bénévolement soulagent la dépense publique et assurent la cohésion. Elles seront reconnues par l'octroi de trimestres (trois au maximum) en compensation.

N°21

Emploi des seniors : exonérer 50 % des charges patronales pour les salariés de plus de 55 ans dans les TPE, PME, PMI, artisans et commerçants

460 000 seniors sont au chômage (Unédic) avec une durée moyenne d'inscription de 520 jours contre 340 pour les autres et le coût estimé à 10-12 milliards € par an. Exonération automatique de 50 % des cotisations patronales pour les salariés de 55 ans et plus dans les entreprises de moins de 250 salariés. Le coût net est estimé à 4 milliards € par an après économies sur le chômage des seniors — soit moins que le coût actuel de leur inactivité.

N°22

Créer une société pour financer le reste à charge EHPAD par la valorisation de l'usufruit du logement

Le reste à charge en EHPAD est estimé à 2 100-2 300 € par mois en 2026. Les pensions nettes moyennes s'élèvent à 1 666 €. Nous proposons la création de la société de financement de l'autonomie par l'usufruit (SFAU). Il s'agirait d'une société à mission à capital mixte (caisses de retraite, mutuelles, épargne réglementée), garantie par l'État. Le mécanisme repose sur le transfert de l'usufruit du logement de la personne âgée propriétaire et sa mise en location pour financer le reste à charge en EHPAD.

II.4 SÉCURITÉ

Sécurité

N°23

Faire de la police du quotidien une priorité

Recruter 10 000 policiers et gendarmes sur cinq ans uniquement dédiés à l'ilotage, c'est-à-dire à une présence permanente et visible auprès des citoyens pour un coût à terme de 600 millions d'euros (soit l'équivalent de la dépense publique annuelle en matière de télésurveillance).

N°24

Développer une application publique avec géolocalisation permettant d'alerter les forces de l'ordre en temps réel d'une agression notamment à caractère sexuel

Piloter au sein de la police nationale une application permettant d'alerter les forces de l'ordre sur une agression ou une tentative d'agression. Cette application permettrait de géolocaliser la victime mais aussi d'ouvrir les fonctions micros et caméras du téléphone afin de signaler à l'agresseur que les forces de l'ordre sont prévenues et de capter des preuves.

N°25

Initier une brigade européenne de lutte contre le narcotrafic

Avec plus de 500 morts et blessés par an en France liés au narcotrafic, le fléau criminel s'ajoute à celui de la santé publique. Ce phénomène mondial ne peut être endigué par les seules mesures locales. Il convient de créer une brigade européenne chargée du renseignement et des actions de police contre le narcotrafic.

SÉCURITÉ

10 000 policiers et gendarmes recrutés sur cinq ans, dédiés exclusivement à l'ilotage.

II.5 JUSTICE

Justice et protection des personnes

N°26

Renforcer la lutte contre les discriminations et le racisme

Doter le Défenseur des droits de pouvoirs d'enquête renforcés et créer un délit de discrimination systémique pour les personnes morales.

N°27

Créer une peine complémentaire d'indignité civique pour les crimes les plus odieux

Pour les auteurs de terrorisme, de crimes sexuels sur mineurs, de crimes contre l'humanité : privation permanente du droit de vote et d'éligibilité ; interdiction d'exercer toute fonction publique ; interdiction perpétuelle de contact avec des mineurs pour les pédocriminels ; inscription dans un registre national pendant vingt ans.

N°28

Désengorger les tribunaux par l'intelligence artificielle pour les actes non contestés

Confier à l'IA le traitement des actes formellement conformes et non contestés (divorces à l'amiable, injonctions de payer, successions non contentieuses), les magistrats n'intervenant que sur demande explicite ou anomalie détectée. Le droit au juge humain est garanti en quinze jours. Placer cette IA judiciaire sous audit et sous contrôle permanent du Conseil supérieur de la magistrature.

JUSTICE

« Le droit au juge humain est garanti en quinze jours pour tout acte traité par l'IA. »

Immigration

N°29

Conditionner les aides internationales au développement à la réadmission des OQTF

Subordonner une part significative des aides publiques au développement aux États dont des ressortissants font l'objet d'OQTF non exécutées à leur coopération effective dans les procédures de réadmission.

N°30

Donner compétence aux partenaires sociaux pour déterminer chaque année les besoins en main d'œuvre issue de l'immigration

Si l'immigration est nécessaire, elle doit répondre aux besoins économiques du pays. Les partenaires sociaux détermineront chaque année les secteurs et les emplois ouvrant droit à un visa d'entrée pour travailler l'année N+1.

N°31

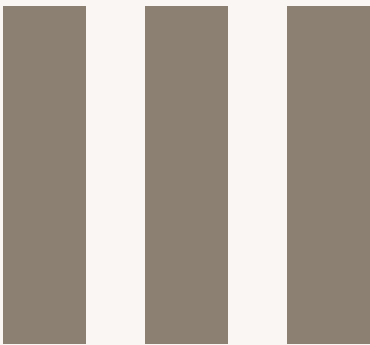
Procéder à une vague de régularisation des salariés sans papiers

Le nombre de salariés issus de l'immigration clandestine est estimé entre 180 000 personnes et 400 000 personnes. Dès lors qu'un immigré clandestin attestera de plus de six mois dans l'emploi, il pourra se voir accorder un visa de travail.

IMMIGRATION

Visa de travail accordé aux salariés sans papiers attestant de plus de six mois dans l'emploi.

PARTIE III



Le travail, l’emploi et la création de richesse comme base du contrat social

Le travail est la base du contrat social républicain. Il doit être justement rémunéré, équitablement partagé dans sa gouvernance, et soutenu par un cadre fiscal et industriel qui favorise la création de richesse.

20 %

des sièges de CA aux salariés

2,5 Md€

d’aides européennes pour la R&D

III.1 SALAIRES & GOUVERNANCE

Salaires, pouvoir d'achat et gouvernance

N°32

Rapprocher le salaire net du salaire brut

Il s'agit d'un transfert progressif d'environ 15 milliards d'euros de cotisations salariales maladie-famille vers une CSG élargie et progressive jusqu'à 2,5 SMIC. Gain estimé : 50 € /mois au SMIC, 80 € au salaire médian, 110 € au-dessus de 2 SMIC. La neutralité budgétaire sera garantie par l'élargissement de la CSG aux revenus du capital et aux hautes pensions.

N°33

Mettre en place une échelle des salaires dans les entreprises

Limitier par la loi l'écart maximal entre le plus bas et le plus haut salaire au sein d'une même entreprise, avec un ratio progressif selon la taille de la structure.

N°34

Réserver 20 % des sièges des conseils d'administration aux salariés

Imposer la présence d'au moins 20 % de représentants élus par les salariés dans les conseils d'administration des entreprises de plus de 250 salariés.

POUVOIR D'ACHAT

Gain estimé : +50 € au SMIC, +80 € au salaire médian, +110 € au-dessus de 2 SMIC.

III.2 INDUSTRIE & FISCALITÉ

Politique industrielle, souveraineté et fiscalité

N°35

Soumettre les fusions-acquisitions industrielles à autorisation renforcée

Renforcer les critères d'autorisation dans les secteurs stratégiques (énergie, santé, alimentation, numérique, défense), en intégrant des critères d'emploi, de souveraineté et d'intérêt général.

N°36

Limitier la place des fonds financiers dans le capital des entreprises

Plafonner la part du capital des entreprises de plus de 500 salariées détenue par des fonds de placement à court terme, afin de favoriser l'investissement productif de long terme.

N°37

Créer des consortiums européens type Airbus pour pharma, médical, énergétique

Promouvoir la création de champions industriels publics-privés dans les secteurs stratégiques révélés par la crise sanitaire et la transition énergétique.

N°38

Engager massivement la France dans l'économie bleue

Faire de l'exploitation durable des ressources marines un axe prioritaire de la politique économique et industrielle nationale.

SOUVERAINÉTÉ

« TVA réduite pour les produits manufacturés en France ou en Europe ; taux majoré pour les importations à faible coût social ou environnemental. »

III.2 INDUSTRIE & FISCALITÉ (SUITE)

Politique industrielle (suite)

N°39

Taxer la valeur ajoutée des transactions algorithmiques de l'IA

Toute entité économique produisant de la valeur ajoutée devra déclarer chaque année le nombre de décisions et tâches confiées à un algorithme sur le modèle de la taxe sur les transactions financières à haute fréquence. Le produit de cette taxe financera l'amortisseur social (soutien financier et formation pour reconversion professionnelle) des conséquences de l'IA sur l'emploi.

N°40

Moduler la TVA en faveur des produits fabriqués en France et en Europe

TVA réduite pour les produits manufacturés sur le territoire national ou européen ; taux majoré pour les importations depuis des pays à faible coût social ou environnemental.

N°41

Investir dans la souveraineté numérique européenne

Soutenir la création d'un cloud souverain européen, d'une infrastructure de données communes et de champions technologiques européens dans l'intelligence artificielle.

INDUSTRIE EUROPÉENNE

L'Union européenne importe 56 % de ses équipements militaires hors du continent.

III.3 DÉFENSE

Défense et industrie militaire

N°42

Faire de l'industrie européenne de l'armement une priorité

Alors que les pays de l'Union européenne importent 56 % de leurs équipements militaires depuis les Etats-Unis ou l'Asie, il convient d'adapter la production européenne aux besoins techniques et technologiques ainsi que d'inciter les Etats membres à se fournir sur le continent. Pour ce faire l'Europe doit doubler ses aides à la Recherche et développement (passer à 2,5 milliards d'euros) conditionner ses prêts (programme SAFE) à l'acquisition de matériel européen.

DÉFENSE

Doubler les aides européennes à la R&D militaire : objectif 2,5 milliards d'euros.

IV

Une révolution publique : se désendetter et assurer notre souveraineté

La souveraineté se joue sur plusieurs fronts : transition écologique et énergétique, maîtrise des finances publiques, indépendance stratégique et vitalité de tous les territoires.

6 000 Md€

d'épargne mobilisable

60 Md€

imports énergie/an

20 Md€

d'investissement dans des
RER métropolitains

IV.1 ÉCONOMIES PUBLIQUES

Économies par une nouvelle organisation publique

N°43

Interdire tous les doublons administratifs par le principe de subsidiarité et poursuivre la décentralisation

Clarifier les compétences par échelon : l'État conserve les missions régaliennes ; les régions pilotent notamment le développement économique et la transition écologique ; les intercommunalités gèrent les services de proximité et le logement.

N°44

Créer de véritables conférences territoriales de gouvernance

Institutionnaliser des conférences régionales co-décisionnaires réunissant l'État, les régions et les intercommunalités, qui seront dotées d'un droit d'initiative législative territorialisée.

N°45

Doter les régions d'une autonomie fiscale réelle

Permettre aux régions de lever un impôt propre sur les activités économiques de leur ressort, dans le cadre d'un accord national de péréquation garantissant la solidarité entre territoires.

DÉCENTRALISATION

« L'État conserve les missions régaliennes ; les régions pilotent la transition économique et écologique. »

Mobiliser l'épargne et réduire la dette publique

N°46

Mobiliser l'épargne plutôt que la confisquer

L'épargne des Français représenterait 6 000 milliards d'euros, soit plus de deux fois le PIB de la France. C'est une sécurité pour les Français qu'il convient de ne pas entamer mais qui doit être mieux mobilisée au regard des enjeux du pays. Dans ce cadre, le PRG propose cinq types d'épargnes nouvelles et utiles :

- Le livret de transition nationale (modèle du livret A, 2,5 % défiscalisés, plafond à 20 000 euros) pour financer les transitions ferroviaires, énergétiques, industrielles et hydriques ;
- La création d'une poche dédiée au sein des assurances vie intitulée « unité de compte souveraine » composée exclusivement des titres des entreprises françaises et européennes investissant dans la transition écologique, industrielle et numérique (abattement de 100 % après 8 ans de détention) ;
- Création d'un PEA souveraineté (plafond relevé à 250 000 euros) réservé aux actions des entreprises dans les secteurs stratégiques (agriculture, agro-alimentaire, pharmacie, nucléaire, énergies décarbonées, défense, etc.) ;
- Un grand emprunt national participatif pour les transitions (obligation d'Etat à 10 ans rémunérée 2,5 %) et une réorientation d'une part de l'épargne salariale en créant une poche obligatoire de 10 % d'investissement dans l'économie réelle au sein des plans épargne entreprise des entreprises de plus de 50 salariés.

Ces mesures génèreront un rendement de 4 milliards d'euros par an sans compter les économies pour l'Etat en réduisant la dépense publique et le coût de la dette.

IV.2 ÉNERGIE

Énergie et souveraineté industrielle

N°47

Assumer la sobriété énergétique comme politique publique à part entière

La France dépense 60 milliards d'euros par an pour importer des énergies fossiles. La sobriété est un acte de souveraineté. Instaurer un bilan carbone obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés avec plan de réduction sur cinq ans ; interdire les nouvelles constructions chauffées aux fossiles dès 2028 ; supprimer progressivement les niches fiscales fossiles (10 milliards € par an) ; apposer un étiquetage carbone sur les produits de consommation courante.

N°48

Reconstituer la souveraineté nucléaire française de bout en bout

Diversifier les approvisionnements en uranium et engager des dépenses en recherche et développement pour de nouveaux combustibles moins polluants ; mettre en place un plan national de formation professionnelle pour renforcer la filière. Le PRG soutient également l'accélération des petits réacteurs modulaires comme levier industriel et territorial.

ÉNERGIE

60 milliards d'euros par an : c'est la facture annuelle des importations françaises d'énergies fossiles.

IV.3 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Transition écologique et justice climatique

N°49

Instaurer une taxe carbone progressive pour les entreprises polluantes

Mettre en place une contribution climat entreprises (pour celles non soumises au marché des quotas européens) proportionnelle aux émissions, dont le produit financera la transition écologique des PME et la reconversion professionnelle.

N°50

Surtaxer le luxe carboné

Surtaxer les modes de déplacement et les modes de consommation écologiquement coûteux et relevant du luxe (yachts, jets privés, importations de denrées périssables non saisonnières, etc.)

N°51

Lancer un plan national de rénovation énergétique des logements par les territoires

Pilotage régional d'un plan décennal de rénovation thermique des logements, avec guichets uniques de financement et tiers-financement pour les ménages modestes. Ce plan lie impératif climatique et justice sociale.

N°52

Instaurer une planification écologique territorialisée

Plans écologiques territoriaux coconstruits en remplacement des plans nationaux centralisés, avec objectifs différenciés selon les caractéristiques de chaque territoire et mécanismes de contractualisation pluriannuels.

N°53

Développer massivement les énergies renouvelables décentralisées

Accélérer le déploiement des ENR en simplifiant les procédures d'autorisation, en favorisant les coopératives énergétiques citoyennes et en permettant aux collectivités locales de devenir productrices et distributrices d'énergie propre.

N°54

Créer une contribution écologique sur la grande distribution

Taxe sur les supermarchés de plus de 2 500 m² proportionnelle à leur empreinte carbone, dont le produit finance les circuits alimentaires courts et la conversion bio des petites exploitations agricoles.

IV.4 TRANSPORTS

Transports et mobilités

N°55

Faire des RER métropolitains une priorité nationale

Le maillage ferroviaire et l'offre de transports doux dans la périphérie des métropoles est un impératif pour l'environnement, la lutte contre le chômage et l'égalité des territoires. A compter de 2030, il conviendra de débloquer un investissement massif de 20 milliards d'euros qui sera financé sur les 54 milliards de crédits d'ores et déjà alloués au plan France 2030 et au PIA4 jusqu'en 2030.

N°56

Compléter la prime bonus écologique d'un crédit d'impôt pour l'achat de véhicules européens non polluants dans les territoires ruraux ou éloignés

L'enjeu de décarbonation des mobilités est aujourd'hui essentiel. Pourtant nombre de Français n'ont d'autre choix que la voiture pour se déplacer et travailler. L'achat de véhicules non polluants doit donc être encouragé pour les habitants des territoires ruraux ou éloignés des infrastructures de transport en commun. Un crédit d'impôt de 2 000 à 3 500 euros sera mis en place pour aider à cette mutation. Il s'ajoutera au bonus écologique.

N°57

Financer le maintien et le renforcement des petites lignes ferroviaires par une taxe sur le kérosène des vols intérieurs en faveur des régions

L'enjeu de la desserte des territoires ruraux et isolés doit faire partie intégrante des politiques en faveur de l'environnement et de l'égalité entre les territoires. Cette question repose sur les régions qui doivent donc disposer de moyens dédiés. La taxe sur le kérosène des vols intérieurs (20 % du trafic) permettra d'allouer une recette dédiée, cohérente avec l'objectif d'équité.

MOBILITÉS

20 milliards d'euros pour les RER métropolitains à compter de 2030, dans le cadre du plan France 2030.

IV.5 AGRICULTURE

Agriculture et souveraineté alimentaire

N°58

Faire de l'installation de jeunes agriculteurs une priorité nationale

Le déficit annuel entre cessation d'activité agricole et installation est une bombe à retardement pour notre économie agricole et notre souveraineté alimentaire. L'un des sujets majeurs pour favoriser l'installation est l'accès au foncier. Le PRG propose que les SAFER soient dotées d'un fond de 500 millions d'euros pour qu'elles puissent préempter le foncier agricole et constituer un stock permanent de 50 000 Ha ; de bonifier les aides PAC des agriculteurs qui transmettent leur exploitation ; de garantir un revenu minimum les trois premières années financé par une taxe sur les dividendes de la grande distribution.

N°59

Déterminer au sein des filières agricoles les normes et coûts de production liés pour garantir la sécurité alimentaire

Notre sécurité alimentaire repose sur des productions agricoles dont les méthodes et procédés garantissent leur qualité. Il reviendra aux filières de déterminer pour chaque production les normes de qualité garantissant des productions sûres et les coûts de production liés.

N°60

Rendre opposable les prix couvrant les coûts de production

La Loi Egalim a permis de progresser pour une meilleure prise en compte des coûts de production. Elle n'est pas allée assez loin. Les contrats entre producteurs et distributeurs qui ne respecteront pas les coûts de production seront nuls et les distributeurs passibles d'amendes imputables sur les bénéfices.

AGRICULTURE

500 millions d'euros pour les SAFER : préempter le foncier agricole et constituer un stock permanent de 50 000 ha.

IV.5 AGRICULTURE (SUITE)

Agriculture et concurrence européenne

N°61

Proposer un dispositif européen de transparence des normes de production et des marges

L'édiction de normes de production à géométrie variable selon les Etats européens crée une concurrence déloyale, tout autant que l'inégalité des marges appliquées sur les productions. La France doit faire progresser l'Union européenne vers plus de transparence afin que les consommateurs puissent se déterminer en conscience et imposer plus de justice.

N°62

Conditionner les traités internationaux de libre échange à l'interdiction de concurrence déloyale

Une des grandes difficultés des traités internationaux de libre échange repose sur les inégalités en termes de normes sociales et environnementales entre les productions. Lorsque ces traités portent sur des productions existantes en France, leur signature doit être conditionnée soit à des clauses miroirs (rapprochement des normes entre production étrangère et productions locales) ou à des compensations financières en direction des filières impactées.

JUSTICE FISCALE

« Rétablir un impôt sur la fortune assis sur l'ensemble du patrimoine, progressif au-delà d'un seuil élevé. »



La République renforcée pour un destin commun et nos libertés

La République n'est pas un héritage à conserver mais un projet à réinventer en permanence. Laïcité, institutions, démocratie, droits fondamentaux : le PRG porte une vision exigeante de ce que la République doit être pour les Français du XXI^e siècle.

3 mandats

consécutifs maximum

12-19 %

surcoût vie outre-mer

200 M€

plan eau outre-mer

V.1 LAÏCITÉ

Laïcité et valeurs républicaines

N°63

Renforcer la laïcité comme premier principe républicain

Inscrire la laïcité dans la devise républicaine et mettre un terme aux concordats.

N°64

Réaffirmer le principe de neutralité dans les services publics

Étendre aux organismes parapublics les obligations de neutralité dans l'ensemble des services publics.

V.2 INSTITUTIONS

Institutions et démocratie

N°65

Rendre le vote obligatoire et reconnaître le vote blanc

Instaurer l'obligation de vote assortie d'une sanction symbolique, et reconnaître officiellement le vote blanc dans les résultats électoraux.

N°66

Instaurer une dose de proportionnelle aux élections législatives

Introduire une part de représentation proportionnelle dans le mode de scrutin des élections législatives afin de mieux refléter la diversité des courants politiques.

N°67

Limiter le cumul des mandats nationaux dans le temps

Le PRG propose d'interdire l'exercice de plus de trois mandats consécutifs pour tout mandat électif national.

N°68

Contribuer à donner du souffle à l'Europe avec un cœur fédéral

Le PRG souhaite porter et défendre une réforme profonde des institutions européennes : suppression du droit de veto au Conseil, droit d'initiative du Parlement européen, et la création d'un cœur fédéral dans l'espace originel de l'Europe.

V.3 JUSTICE FISCALE

Justice fiscale

N°69

Réformer la fiscalité patrimoniale pour taxer les ultra-riches

Rétablir un impôt sur la fortune assis sur l'ensemble du patrimoine, progressif au-delà d'un seuil élevé, en remplacement de l'IFI limité au seul immobilier.

N°70

Déposséder les coupables de fraude fiscale massive

Permettre la confiscation des biens des personnes condamnées pour fraude fiscale massive et organisée, en complément des peines pénales existantes.

V.4 OUTRE-MER

Renouer avec les outre-mer

N°71

Elaborer un plan dignité pour les outre-mer afin de lutter contre la vie chère et garantir l'accès à l'eau potable

Les prix à la consommation en outre-mer sont structurellement supérieurs de 12 à 19 % par rapport à la métropole. Le PRG propose d'une part de confier à l'autorité de la concurrence les compétences nécessaires pour encadrer les marges brutes, proposer des modulations fiscales (y compris octroi de mer) en fonction de la nature et de l'origine des produits ; d'autre part un plan eau-outre-mer doté de 200 millions d'euros par an (contre 50 millions aujourd'hui) pour l'assainissement et l'acheminement de l'eau potable.

N°72

Convoquer une conférence nationale de la différenciation

La République ne peut être une et indivisible qu'en reconnaissant les différences de ses territoires. Afin de renouer le lien républicain avec tous les territoires, la France doit définir des cadres d'autonomie adaptés aux réalités de chacun, en lien avec les élus et acteurs locaux. Le PRG propose qu'une conférence nationale de la différenciation, placée sous l'égide du Premier ministre, permette de déterminer les cadres renouvelés de fonctionnement et d'organisation avec les outre-mer.

V.5 LIBERTÉS

Libertés publiques et individuelles

N°73

Lutter activement contre les mutilations sexuelles

Le respect de l'intégrité corporelle est le propre de la dignité humaine. Malheureusement, au nom de dogmes ou de traditions, de nombreux enfants et principalement des petites filles font l'objet de mutilations sexuelles qui ne respectent ni leur vie ni leurs droits. A ce titre, le fait de commettre ou faire commettre des mutilations sexuelles sera systématiquement poursuivi au titre de crime.

N°74

Légaliser le cannabis dans un cadre républicain contrôlé

Légaliser la production, la vente et la consommation de cannabis dans un cadre d'État strict, pour des raisons de santé publique, de lutte contre les trafics, de réinsertion des territoires dans la République et de recettes fiscales nouvelles affectées à la prévention.

N°75

Créer un droit à l'eau potable garanti sur l'ensemble du territoire

Inscrire l'accès à une eau potable de qualité comme droit fondamental opposable, en dotant les agences de l'eau de moyens renforcés pour rénover les réseaux vieillissants et surveiller les pollutions aux nitrates et aux pesticides.

N°76

Faire de la culture un droit opposable

Créer une Fondation nationale pour la culture, s'appuyant sur des contributions publiques et du mécénat, chargée de garantir l'accès à la culture sur tous les territoires, y compris les zones rurales et les quartiers prioritaires.

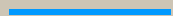
N°77

Instaurer un droit au végétal dans les espaces urbains

Obligation d'espaces végétalisés dans toute nouvelle construction urbaine et programme national de dé-bitumisation des centres-villes pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité urbaine.

77

propositions



pour refaire France